

Ministère de la Santé

# Gestion des vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca - Questions et réponses à l'intention des fournisseurs de soins de santé

**Q : À quel moment les doses attribuées au secteur des soins primaires doivent-elles expirer?**

R : Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour le n° de lot et les dates d'expiration des vaccins d'AZ/COVISHIELD (AZ) dans le système COVaxON :

Produit	N° de lot	Expiration
Astra-Zeneca	CTMAV532	30 juin 2021
Astra-Zeneca	MT0055	31 mai 2021
Astra-Zeneca	MT0056	31 mai 2021
Astra-Zeneca	NA0079	30 juin 2021
COVISHIELD	4120Z003	2 avril 2021
COVISHIELD	4120Z029	27 juin 2021

**Q : Que devrions-nous faire à propos des rendez-vous déjà pris à l'heure actuelle pour les patients qui devaient recevoir le vaccin d'AstraZeneca (AZ) à titre de première dose?**

R : On a demandé aux fournisseurs de soins de santé d'annuler tout rendez-vous pris pour une première dose avec le vaccin d'AstraZeneca. Si une pharmacie ou un

cabinet de soins primaires a reçu des doses des vaccins de Moderna ou de Pfizer, la personne peut s'informer auprès d'eux concernant la possibilité de prendre rendez-vous. Sinon, la personne peut visiter [Ontario.ca/rendezvousvaccin](https://ontario.ca/rendezvousvaccin) ou communiquer avec le BSP de sa région pour déterminer la façon de prendre un rendez-vous pour un vaccin au moyen d'un autre canal.

**Q : Qu'en est-il de nos patients à risque élevé qui sont exemptés de l'intervalle prolongé entre les doses et qui ont un rendez-vous pour recevoir leur seconde dose?**

R : Il faut continuer d'accorder la priorité aux groupes de patients exemptés de l'intervalle recommandé de 16 semaines entre les doses pour l'administration de leur seconde dose, prévue en fonction des recommandations de leur fournisseur traitant. Ces groupes incluent ceux mentionnés dans le [document d'orientation concernant les exceptions médicales](#) actuel. Le vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca peut être utilisé pour les secondes doses conformément à la directive du médecin hygiéniste en chef. L'intervalle plus court entre les doses peut être offert pour ces groupes de patients conformément à la monographie de produit du vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca, qui mentionne un intervalle de 4 à 12 semaines, tout en constatant des résultats d'efficacité favorables dans les essais cliniques pour un intervalle entre les doses de  $\geq 12$  semaines. À l'heure actuelle, les vaccins à base d'ARNm ne sont pas offerts pour les secondes doses. Cette situation pourrait changer à mesure que les résultats des essais cliniques sont publiés et que l'innocuité et l'efficacité d'un « modèle mixte » deviennent mieux comprises.

**Q : Quel est le plan pour attribuer plus de doses des vaccins à base d'ARNm aux cabinets de soins primaires et aux pharmacies?**

R : Les cabinets de soins primaires et les pharmacies sont essentiels aux efforts continus de vaccination en Ontario. La province a commencé à attribuer des doses du vaccin de Moderna à certains BSP et destinées à leurs cabinets de soins primaires durant la semaine du 10 mai, et augmente graduellement cette attribution afin d'en fournir à d'autres BSP et cabinets dans la province. En outre, de nombreux

BSP utilisent les cabinets de soins primaires à titre de canal clé d'acheminement pour leur stratégie de distribution des vaccins. L'élargissement de l'attribution de doses des vaccins de Pfizer et Moderna aux pharmacies se poursuit durant tout le mois de mai, et plus de 2 400 pharmacies dans la province offriront l'un des vaccins à base d'ARNm d'ici la fin du mois.

**Q : Faut-il prendre des mesures particulières concernant l'inventaire dans le système COVaxON?**

R : Si vous possédez actuellement des fioles ouvertes, les organisations autorisées (OA) doivent créer un ou des événements de perte pour ces fioles (quantités saisies en doses), en indiquant comme raison de la perte « WR -DR-Dose(s) Remaining in a Multi-dose Vial » (doses restantes provenant d'un flacon multidose).

Le ministère pourrait fournir des directives supplémentaires pour les fioles pleines que vous possédez avant la date d'expiration. Si les doses devaient dépasser leur date d'expiration, il faudra saisir un événement de perte en indiquant comme raison de la perte « WR - BE – Stored in ult/freezer temperatures beyond expiry date » (entreposé à des températures ultra-froides ou de congélation au-delà de la date d'expiration) dans le registre d'inventaire.

Dans une prochaine version du système COVaxON, la raison sera mise à jour et deviendra « WR - BE - Stored in ult/freezer/fridge temperatures beyond expiry date » (entreposé à des températures ultra-froides, de congélation ou de réfrigération) afin de prendre en compte les doses de vaccin d'AstraZeneca/COVISHIELD.